

Initiatives ministérielles

le député de Gander—Grand Falls, pour avoir soulevé cette question importante d'un certain nombre de façons.

Ce projet de loi renferme de bonnes dispositions, mais il y a deux ou trois questions qui m'inquiètent énormément. Il est important d'examiner et de signaler certaines de ces modifications, afin de pouvoir faire la distinction entre les questions qui posent des problèmes et les dispositions constructives.

L'entente apporte un certain nombre de modifications importantes à la convention précédente, notamment des réductions bilatérales dans les taux de retenue d'impôt sur les dividendes, les intérêts et les redevances pour refléter les taux actuellement en vigueur entre la plupart des pays industrialisés. C'est un des sujets qui me préoccupe.

Une exemption d'impôt complète sur les paiements pour l'usage de la technologie est une bonne chose, selon moi.

On vient vraiment en aide aux résidents canadiens en ce qui concerne l'application de l'impôt sur les successions perçu par les États-Unis, en faisant passer l'exemption maximale de 60 000 \$ à entre 600 000 \$ et 1,2 million de dollars américains.

Il est bon également, selon moi, qu'on élargisse l'exemption à l'égard de l'impôt américain aux revenus tirés de REER, de FERR et de régimes de pensions canadiens.

On pourra dorénavant prélever des retenues sur les paiements au titre du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse qui sont faits aux résidents américains. Par opposition, la convention de 1980 donnait seulement au pays de résidence le pouvoir d'imposer ces paiements.

Il y a deux autres points que je voudrais mentionner, notamment les dispositions sur l'aide mutuelle dans la perception des impôts dus par un citoyen d'un pays qui réside dans l'autre, ce qui favorisera la prévention de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale. Il y a, enfin, le recours possible à l'arbitrage pour régler les différends lorsque les ministères du Revenu des deux pays ne peuvent s'entendre.

Je tiens à dire que ce projet de loi renferme d'excellentes dispositions, mais également des mesures qui devraient nous préoccuper. Je voudrais attirer votre attention sur mon principal sujet de préoccupation. Je suis tout à fait d'accord avec le député de Gander—Grand Falls sur ce point. Le député a soulevé cette question dans le cadre de son rappel au Règlement. Il a parlé d'une lettre en date du 17 juillet qui vient du ministre des Finances et qui appuie ces points. Je voudrais vous en citer un passage:

J'ignore sur quoi vous vous basez pour affirmer que les coûts reliés à la réduction des taux des retenues d'impôt sur certains dividendes s'élèveront à 250 millions de dollars par année. Les seules prévisions qui ont été faites établissent ce chiffre à 125 millions de dollars, en 1995-1996, et à 145 millions de dollars, en 1996-1997. Il est important de noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des effets d'investissements accrus ni de la croissance des recettes fiscales qu'on peut prévoir à la suite des mesures que nous prenons pour faire en sorte que nos taux de retenues soient comparables à ceux de nos principaux partenaires commerciaux.

Voilà le coeur de la question. Pour moi, ces affirmations laissent entendre que ces dispositions offrent aux nantis des avantages dont j'ai raison de m'inquiéter. Pour parler franchement, une des préoccupations que j'ai au sujet du Parlement,

c'est que je crois fermement qu'il faut avoir un bon gouvernement et une bonne opposition pour que le Parlement et le gouvernement fonctionnent bien.

• (1330)

L'attitude des partis d'opposition m'étonne et me rend parfois extrêmement furieux. Au cours des premières étapes du débat, ils négligent de souligner certains aspects pour que nous puissions les examiner assez tôt et tenter de trouver des solutions.

Le Parti réformiste est tout disposé à critiquer quelques-uns des programmes sociaux dans la région de l'Atlantique et à décrier le programme d'assurance-chômage. Cependant, nous avons ici un cas où des avantages sont accordés aux riches, mais les réformistes ne soufflent mot et appuient fortement cette mesure. Ils n'ont même pas soulevé ces aspects pendant le débat, comme un bon parti d'opposition aurait dû le faire.

En tant que ministériel, je suis assuré qu'on trouvera dans des mesures législatives à venir des moyens de faire contrepoids pour retourner une partie des recettes dans le régime fiscal, par le biais des REER, de l'impôt des sociétés ou d'une autre forme d'impôt. Comme le whip du gouvernement l'a dit dans son discours, il y a certainement des secteurs où nous pourrions récolter des recettes en raison de ce projet de loi, étant donné ses conséquences pour les résidents des États-Unis.

Nous devons trouver à l'avenir un moyen de compenser les pertes de recettes fiscales découlant du renoncement à l'impôt sur les dividendes.

J'espère que le gouvernement examinera cette possibilité et je l'encourage à le faire.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion est reporté. Le vote suivant porte sur la motion n° 2.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.